

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 2530

présenté par

M. Lecamp, M. Girardin, Mme Le Peih et M. Lavergne

ARTICLE 10

À la fin de l'alinéa 29, substituer à la référence :

« L. 330-6 »

la référence :

« L. 330-7 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.